

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de la Vie Locale
Service des communes
139.35

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 30 MARS 2018
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL**

OBJET : Commune de Simiane-Collongue - Contrat Départemental de Développement et d'Aménagement 2016/2019 - Tranche 2017.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre appréciation le programme de travaux envisagé par la commune de Simiane-Collongue pour la tranche 2017 du contrat départemental de développement et d'aménagement 2016/2019, faisant apparaître des modifications par rapport aux prévisions votées lors de la tranche 2016, conformément à l'annexe 1.

Ces modifications sont sans incidence sur l'économie générale de ce contrat.

CONSTRUCTION D'UNE CRECHE

La commune souhaite construire une crèche de 60 places à proximité du centre-ville. Le programme de travaux comprend la réalisation de locaux pour les trois sections d'âge, de bureaux, d'espaces de fonctionnement et d'aménagements extérieurs.

Le montant global de cette opération, prévue de 2016 à 2018, s'élève à 1 662 208 €HT, dont 1 050 000 €HT pour la tranche 2017. L'aide départementale pourrait s'élever à 831 105 €, dont 525 000 € pour la tranche 2017.

Le projet pourrait bénéficier d'une subvention de la Métropole Aix Marseille Provence d'un montant de 332 440 €

CONSTRUCTION D'UNE MAISON DES ASSOCIATIONS

Afin de regrouper les nombreuses associations, la commune envisage la réhabilitation d'un bâtiment de 371 m² qui comportera trois salles polyvalentes, quatre bureaux dédiés à une activité permanente, des sanitaires et des locaux techniques.

Le montant global de cette opération, prévue en 2016 et 2017, s'élève à 837 000 €HT, dont 537 000 €HT pour la tranche 2017. L'aide départementale pourrait s'élever à 418 500 €, dont 268 500 € pour la tranche 2017.

Le projet pourrait bénéficier d'une subvention de la Métropole Aix Marseille Provence d'un montant de 167 400 €

AMELIORATION DU RESEAU PLUVIAL

Les travaux ont été réalisés, chemin des vignes, dans le courant de l'année 2017. Il s'agissait de créer un réseau de collecte sur 300 ml et de raccorder les avaloirs sur la canalisation principale afin de récupérer les eaux de pluie de la voirie.

Le montant global de cette opération, prévue en 2016 et 2017, s'élève à 297 733 €HT, dont 150 000 €HT pour la tranche 2017. L'aide départementale pourrait s'élever à 148 867 € dont 75 000 € pour la tranche 2017.

Le projet pourrait bénéficier d'une subvention de la Métropole Aix Marseille Provence d'un montant de 59 546 €

REHABILITATION DES BATIMENTS COMMUNAUX

Les bâtiments communaux n'ont pas fait l'objet d'entretien régulier et nécessitent désormais de gros travaux de rénovation et de mise aux normes. Les bâtiments concernés sont l'hôtel de ville et l'ancien château de Simiane datant du 18^{ème} siècle.

Le montant global de cette opération, prévue en 2017 et 2018, s'élève à 489 870 €HT, dont 210 298 €HT pour la tranche 2017. L'aide départementale pourrait s'élever à 244 395 € dont 105 149 € pour la tranche 2017.

Le projet pourrait bénéficier d'une subvention de la Métropole Aix Marseille Provence d'un montant de 97 974 €

RENOVATION DE LA VILLA DES MARRONNIERS

Ce bâtiment vétuste abrite le service culture et le pôle enfance-jeunesse (cantine, centre aéré...) qui reçoivent du public. Les travaux consisteront à mettre en conformité l'électricité et à ravalier les façades.

Le montant global de cette opération, prévue en 2016 et 2017, s'élève à 74 711 €HT, dont 30 000 €HT pour la tranche 2017. L'aide départementale pourrait s'élever à 37 356 € dont 15 000 € pour la tranche 2017.

Le projet pourrait bénéficier d'une subvention de la Métropole Aix Marseille Provence d'un montant de 14 942 €

REFECTION DE LA VOIRIE COMMUNALE (CHEMIN DE LA ROQUE ET ABORDS DE LA NOUVELLE CRECHE)

Les travaux ont consisté à renforcer la structure de la chaussée de la partie haute du chemin de la Roque sur une longueur d'environ 570 ml. Cette opération a permis d'améliorer la circulation et de traiter le problème d'infiltration des eaux de pluie dans la chaussée.

Le programme de travaux des abords de la nouvelle crèche comprend les aménagements de la voirie en surface, des réseaux secs et de l'éclairage ainsi que paysagers.

Le montant global de cette opération, prévue de 2016 à 2018, s'élève à 1 002 799 €HT, dont 259 128 €HT pour la tranche 2017. L'aide départementale pourrait s'élever à 501 400 € dont 129 564 € pour la tranche 2017.

Le projet pourrait bénéficier d'une subvention de la Métropole Aix Marseille Provence d'un montant de 200 559 €

ACQUISITION DE RESERVES FONCIERES

La commune souhaite acquérir la parcelle AA35, située rue Manéra, d'une superficie de 21 m². Le garage existant sera aménagé pour abriter les containers des ordures ménagères et du tri sélectif afin de faciliter le travail du ramassage.

Le montant global de cette opération, prévue en 2016 et 2017, s'élève à 145 000 €HT, dont 25 000 €HT pour la tranche 2017. L'aide départementale pourrait s'élever à 72 500 € dont 12 500 € pour la tranche 2017.

Le projet pourrait bénéficier d'une subvention de la Métropole Aix Marseille Provence d'un montant de 29 000 €

La participation globale du Conseil départemental pourrait être fixée à 1 130 713 € pour la tranche 2017 sur une dépense subventionnable globale de 2 261 426 €HT, selon le détail indiqué en annexe 1 qui présente également l'échéancier actualisé.

Ce rapport est sans incidence financière. La dépense est déjà imputée au chapitre 204 du budget départemental en application de la délibération n° 169 du 13 juillet 2016.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL